

1

AVANT L'ARRIVÉE AU MUSÉE

🔍 LA RÉSERVATION

Afin de maintenir la qualité de nos prestations d'accueil des groupes, toute visite doit faire l'objet d'une réservation.

Le délai pour les demandes de visites guidées (par un médiateur du musée ou en droit de parole), est de **10 jours minimum**.

📋 PROCÉDURE DE RÉSERVATION

Toute demande de visite se fait en renseignant le formulaire accessible suite à la lecture de cette chartre.

Une fois la réservation prise en compte, le service réservation envoie un devis par email. Sans retour du devis signé avec la mention « Bon pour accord » au minimum 7 jours avant votre venue, votre visite sera susceptible d'être annulée.

En cas de modification du nombre de personnes prévues ou d'annulation, il convient de contacter le service des réservations le plus rapidement possible.

2

➔ DÉBUT DES VISITES

L'arrivée du groupe au musée doit se faire **15 minutes avant l'heure de début de visite**.

Un panneau d'information «Accueil groupes» positionné près de la cimaise extérieure indique là où le groupe doit attendre.

Seul le responsable du groupe se présente à l'accueil / billetterie du musée afin de récupérer les billets pour l'ensemble du groupe. Il les distribue à chacune des personnes de son groupe à l'extérieur du musée.

L'ARRIVÉE DU GROUPE AU MUSÉE

⚠️ RESPECT DES HORAIRES

En cas de retard, une visite guidée peut basculer en visite libre, sa durée peut être écourtée en fonction de l'importance du retard ou la visite guidée peut être annulée si d'autres groupes sont prévus sur le créneau suivant.

En cas d'avance, les groupes devront patienter jusqu'à l'horaire convenu.

3

DANS LE MUSÉE

📍 DÉROULEMENT DES VISITES & ACCUEIL DES GROUPES

Les visites doivent commencer à l'heure.

Une fois passé le contrôle de sécurité, les personnes du groupe pourront déposer leurs affaires/effets personnels au vestiaire dans un casier prévu à cet effet, dont la clef est confiée au responsable du groupe le temps de la visite.

Cette clef devra être remise au personnel d'accueil une fois la visite terminée.

Au fur et à mesure de leur entrée, les personnes du groupe seront équipées d'un audiophone par le personnel du musée au point « visite guidée » indiqué par un panneau bleu se situant à l'angle de la boutique.

🔄 LE RÔLE DE L'ACCOMPAGNATEUR

L'accompagnateur est responsable de chaque membre de son groupe à l'intérieur du musée et doit veiller à la bonne tenue de celui-ci.

Pour ce faire, il est prié de suivre son groupe pendant toute la durée de la visite.

✓ J'ai lu et accepte les conditions énoncées dans cette chartre

✍️ LES RÈGLES À RESPECTER

IL EST INTERDIT DE • toucher les œuvres, s'appuyer ou s'asseoir sur le mobilier d'exposition • courir dans le musée • boire ou manger au sein du musée en dehors des lieux prévus à cet effet

IL EST IMPORTANT DE • respecter la quiétude des lieux • avoir une attitude correcte tant vis-à-vis du personnel de l'institution que des autres visiteurs • ne pas gêner les autres visiteurs

FORMULAIRE DE RÉSERVATION

GROUPES ADULTES OU ÉTUDIANTS

JUSQU'AU 3 JANVIER 2027

Formulaire de réservation à retourner au service de réservation par email, dûment complété (un bulletin par visite) :
granet-reservation@mairie-aixenprovence.fr

***CHAMPS OBLIGATOIRES**

Structure :

Établissement* : Privé (entreprise, association...) Public

Nom de votre structure* : _____

Numéro de Siret* : _____

Adresse* : _____

Code postal* : _____ Ville* : _____ Pays* : _____

Tél. fixe* : _____ Tél. mobile : _____

Email* : _____

Responsable du groupe (présent le jour de la visite) :

Nom* : _____ Prénom* : _____

Fonction* : _____

Tél. fixe : _____ Tél. mobile* : _____

Email* : _____

Date de visite le* : _____ **Ou le** : _____

(N'hésitez pas à proposer différents choix de dates afin d'optimiser votre demande.)

Créneau souhaité* : _____

Jusqu'au 3 juillet - Les groupes peuvent être accueillis **entre 12h30 et 16h30**

4 juillet au 1^{er} novembre - Les groupes peuvent être accueillis **entre 10h30 et 16h30**

3 novembre au 3 janvier 2027 - Les groupes peuvent être accueillis **entre 12h30 et 16h30**

Nombre de personnes* : _____

























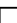

Le nombre de personnes par groupe est de **25 maximum**.

Moyen de paiement* : (merci de privilégier le paiement par virement)

En amont : Virement **OU** **Sur place** (CB ou Chèque)

VISITE GUIDÉE

Pour une visite guidée accompagnée par un médiateur du musée (durée 1 heure).

- Paul Mc Cartney, photographe 1963-64 : Eyes of the Storm (4 juillet 2026 au 3 janvier 2027)   
- Cezanne, le maître d'Aix (Nouveauté 2026 !)   
- Entre femmes et art (Nouveauté 2026 !)  
- Des Pharaons aux chefs Gaulois  
- D'Ingres à Picasso  
- Chefs-d'œuvre des collections / Highlights of the museum     
- De Rembrandt à Rubens, les genres en peinture   
- De Cezanne à Giacometti    
- Kosta Alex, coup de chapeau (Site Granet Xxème - 11 avril au 6 septembre 2026)  

DROIT DE PAROLE

Pour un droit de parole effectué par un guide indépendant (durée 1 heure).

Merci de sélectionner 1 à 3 espaces maximum:

- Paul Mc Cartney, photographe 1963-64 : Eyes of the Storm (4 juillet 2026 au 3 janvier 2027)
- Entremont : collection d'archéologie
- Collections du XIV^e au XVIII^e siècle
- Galerie de sculpture
- Salle Cézanne / Donation Meyer
- Collections du XIX^e siècle
- Kosta Alex, coup de chapeau (Site Granet XXème - 11 avril au 6 septembre 2026)

MERCI DE NOUS INDIQUER OBLIGATOIREMENT SI :

- Vous avez votre propre équipement micro/audiophone
- Vous avez besoin de l'équipement micro/audiophone du musée

VISITE LIBRE

Pour une visite libre des salles, sans guide ni « droit de parole ».

- Musée

Toutes les visites sont susceptibles de modifications en cas de mouvements d'œuvres.

« L'utilisation des informations relevées est conforme à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour les données nominatives vous concernant. »